



## AVIS DE SOUTENANCE DE THÈSE

**Madame Camille RIUS**

Candidate au Doctorat de Droit Public,  
de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour

Soutiendra publiquement sa thèse intitulée :  
*La réglementation du cannabis à usage médical en France.*

Dirigée par Monsieur JEAN GOURDOU

le 13 décembre 2023 à 14h30

Lieu : Université de Pau et des Pays de l'Adour Collège Sciences Sociales et Humanités Bâtiment DEG Avenue de  
l'Université BP 576 64012 Pau Cedex  
Salle : du Conseil DEG

Composition du jury :

M. JEAN GOURDOU, Professeur des universités	Université de Pau et des Pays de l'Adour	Directeur de thèse
Mme Marine AULOIS-GRIOT, Professeur des universités	Université Bordeaux 2	Rapporteure
M. Renaud COLSON, Maître de conférences	Université de Nantes	Rapporteur
Mme Stéphanie RABILLER, Maître de conférences HDR	Université de Pau et des Pays de l'Adour	Examinatrice

**Résumé :**

Longtemps stigmatisé en tant que substance illicite aux effets psychoactifs, le cannabis fait désormais l'objet d'une attention accrue dans le domaine médical. En contraste avec le régime répressif des plus rigoureux applicable aux stupéfiants en France, les premiers pas vers un futur accès au cannabis à usage médical ont été réalisés. Cette volonté d'évolution semble avoir été initiée par la mise en place de l'expérimentation du cannabis à usage médical sur le territoire national en 2020. L'échéance de cette dernière étant fixée à mars 2024, la France se trouvera à un carrefour crucial dans la détermination de son approche vis-à-vis de cet usage. Le défi actuel réside dans la quête d'un équilibre entre les potentiels thérapeutiques du cannabis et les risques associés à son utilisation. La réflexion de ces travaux porte ainsi sur la recherche d'une légalisation contrôlée et régulée de l'ensemble du circuit, de la fabrication à la distribution du cannabis médical. Pour cela, il est nécessaire d'étudier ce qu'il se fait déjà à l'étranger, d'évaluer les bénéfices d'une telle réglementation en France, d'identifier les obstacles à sa mise en place ou encore d'envisager des perspectives d'évolution. Une approche réfléchie s'avère opportune pour défaire les idées préconçues et placer les droits des patients au centre du débat.